

Le non-salariat se développe fortement à La Réunion

Insee Analyses La Réunion • n° 68 • Mai 2022



Début 2021, à La Réunion, 38 000 personnes exercent une activité non salariée, soit 7 % de la population en âge de travailler. Depuis les années 2000, le non-salariat se développe fortement sur l'île. Entre 2000 et 2020, l'emploi non salarié y augmente en effet à un rythme trois fois plus élevé que dans les régions métropolitaines de province, pour atteindre aujourd'hui un développement proche de la moyenne nationale.

Le statut privilégié à La Réunion pour exercer une activité non salariée reste celui de l'entreprise individuelle « classique ». L'essor de la micro-entreprise, plus tardif qu'ailleurs, vient toutefois modérer cette prépondérance de l'entreprise individuelle. Les créations de micro-entreprises sont d'ailleurs particulièrement importantes depuis le début de la crise sanitaire, notamment celles spécialisées dans la vente à distance et la livraison à domicile.

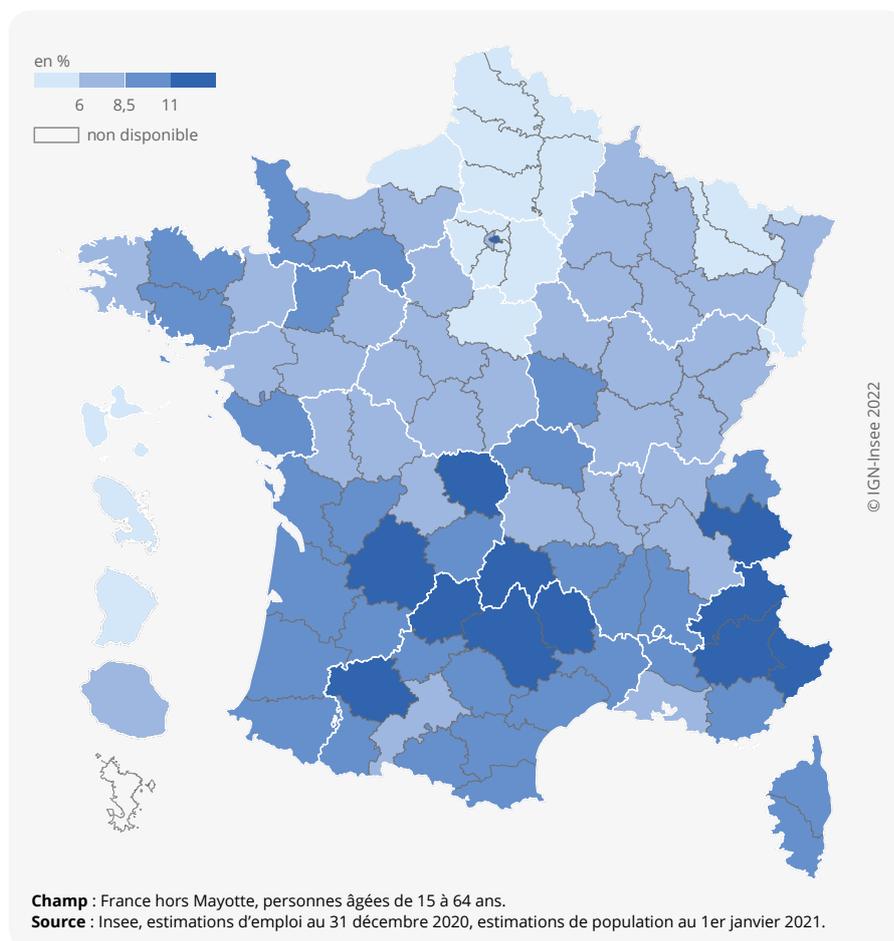
Le non-salariat rassemble une population extrêmement hétérogène, selon le secteur d'activité mais aussi selon le revenu. Les micro-entreprises dégagent des revenus très faibles (600 € en moyenne par mois), alors que les professions libérales font partie des métiers les mieux rémunérés (5 300 € par mois).

Début 2021, à La Réunion, 38 000 personnes exercent une **activité non salariée** dans des domaines très variés, comme l'agriculture, la coiffure, la médecine, le commerce ou la culture. Elles peuvent avoir choisi le statut d'entreprise individuelle classique, de micro-entreprise ou être gérantes majoritaires de sociétés.

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 7 % occupent ainsi un emploi non salarié, contre 8 % dans les régions métropolitaines de province. Ces activités non salariées sont bien plus répandues sur l'île que dans la plupart des départements du nord et de l'est de la France, ainsi que dans les autres départements et régions d'Outre-mer (Drom) ► **figure 1**. Le non-salariat est en revanche bien plus développé dans le sud et l'ouest de la France, notamment dans des territoires de montagne et du littoral qui génèrent davantage d'emplois touristiques qu'à La Réunion.

À La Réunion, le non-salariat est moins présent qu'ailleurs dans les services marchands : 3,0 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont non-salariées dans ce secteur contre 3,9 % dans les régions de province. Les non-salariés exerçant comme notaires, avocats, paysagistes, consultants en entreprise, ou dans le nettoyage des locaux d'entreprise, la réparation ou la coiffure par exemple sont bien moins

► 1. Taux d'emploi non salarié par département début 2021



nombreux sur l'île. Les services assurés par ces professions sont en effet moins demandés qu'ailleurs, les entreprises du secteur privé étant moins présentes sur l'île et le niveau de vie de la population réunionnaise inférieur à celui de l'Hexagone.

En revanche, dans les autres secteurs, le non-salariat est tout aussi fréquent qu'ailleurs : 1,7 % des personnes en âge de travailler sont non salariées dans le tertiaire non marchand (psychologie, acupuncture, médecine spécialisée, aide à domicile, enseignement de disciplines sportives ou de loisirs, etc.), 1,2 % dans l'agriculture, 0,7 % dans la construction et 0,4 % dans l'industrie.

Le non-salariat se développe fortement à La Réunion

Depuis les années 2000, le non-salariat se développe à un rythme trois fois plus élevé à La Réunion qu'ailleurs : les emplois non salariés y augmentent de 3,5 % par an en moyenne entre 2000 et 2020, contre 1,3 % en province ► **figure 2**. La Réunion fait même partie des départements français où la croissance est la plus importante. Ainsi, le taux d'emploi non salarié réunionnais se rapproche de la moyenne nationale, contrairement à celui des autres Drom et de la plupart des départements du nord de la France. Dans les années 1990, le non-salariat avait stagné autour de 20 000 emplois et n'occupait que 4 % de la population en âge de travailler, alors même que l'économie de l'île était en pleine expansion et que sa croissance démographique nécessitait le développement des services de proximité, comme le commerce ou la santé. Les créations d'emploi se concentraient en effet dans le salariat, qui s'imposait comme modèle d'emploi. Le non-salariat a même reculé en province sur cette période.

Malgré la crise sanitaire de la Covid-19, le non-salariat poursuit son développement avec une augmentation de 2 %, soit 800 emplois, au cours de l'année 2020. Pourtant, cette crise impacte toujours fortement certains secteurs d'activité tels que l'hébergement-restauration, les activités récréatives et de loisirs, les transports terrestres et aériens ou les agences de voyage. Début 2020, à La Réunion, 13 % des non-salariés exerçaient leur activité dans un de ces secteurs fortement touchés par la crise, une part équivalente au niveau national (12 %).

À La Réunion, la croissance de l'emploi non salarié repose en particulier sur le développement des professions de santé, des thérapeutes notamment. Début 2019, le secteur de la santé et du social rassemble le plus grand nombre d'emplois non-salariés, après l'agriculture : 19 % des non-salariés travaillent dans la santé

ou le social, et 20 % dans l'agriculture ► **figure 3**. Le commerce (17 % des emplois non salariés en 2019), les services aux entreprises (13 %) et aux particuliers (10 %), ainsi que l'hébergement-restauration (5 %), font aussi partie des secteurs qui contribuent ces dernières années à la dynamique non salariée. Ces activités bénéficient d'un accroissement et de la diversification de la consommation de la population, en lien avec l'élévation du niveau de vie.

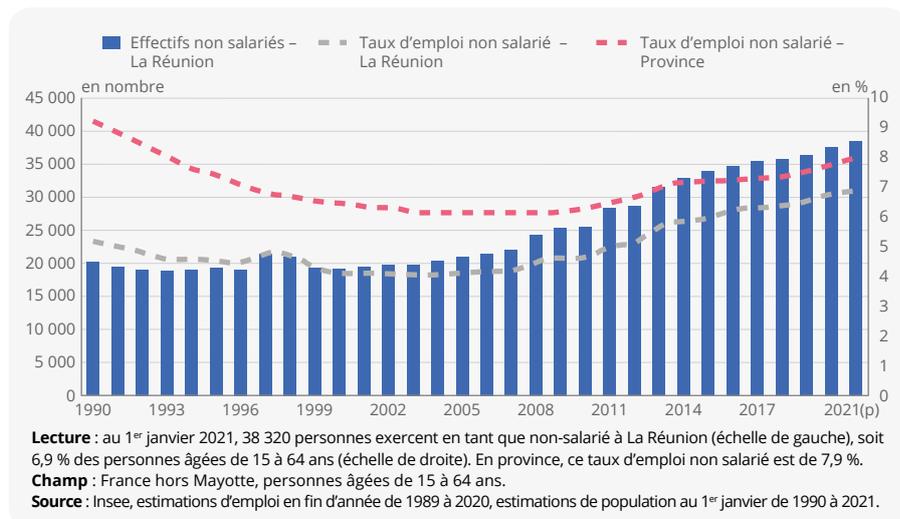
Entre 2015 et 2019, ce sont les **micro-entreprises** et les **professions libérales** qui portent la croissance de l'emploi non salarié. Les jeunes de moins de 35 ans et les femmes exercent davantage sous ces statuts que sous celui de l'entreprise individuelle « classique » ou en tant que gérant-es de sociétés. Ces deux statuts sont par ailleurs en perte de vitesse, à La Réunion comme ailleurs en France.

Une majorité d'entreprises individuelles « classiques »

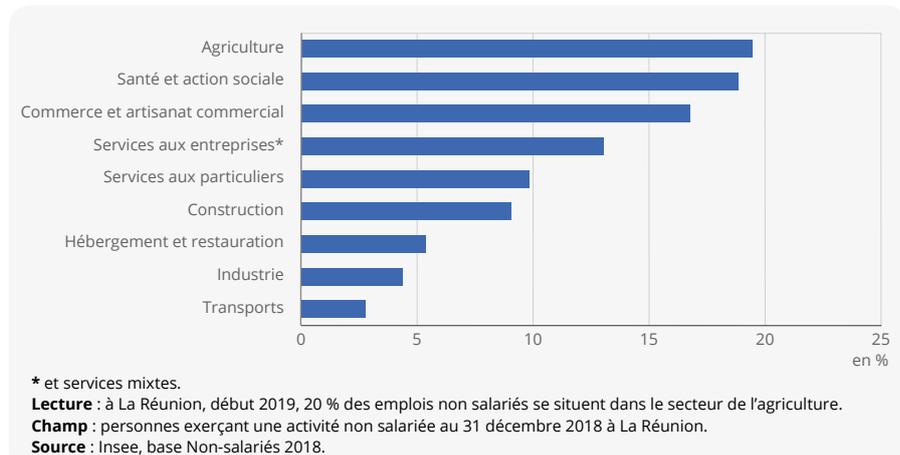
Les entreprises individuelles classiques, c'est-à-dire hors micro-entreprises

et hors professions libérales, restent malgré tout le statut le plus prisé des non-salariés à La Réunion. Début 2019, 17 000 personnes exercent sous ce statut, soit 44 % des non-salariés ► **figure 4**. Parmi eux, près de quatre sur dix sont agriculteurs (culture de la canne, maraîchage, élevage, etc.). Ils exercent aussi fréquemment dans des petits commerces (boulangeries, alimentation générale, quincaillerie, vente sur les marchés, etc.), dans le secteur de la construction (travaux de maçonnerie, de peinture, de menuiserie, d'électricité, eau, de terrassement, etc.), la restauration rapide (snack, « camion bar », pizzeria, etc.) ou les services aux particuliers (coiffure, soin de beauté, taxis, etc.). Les entreprises individuelles classiques perdent néanmoins 200 emplois par an entre 2015 et 2019 à La Réunion. Dans les régions de province, ce statut est deux fois moins répandu (19 % des non-salariés), et la baisse des dernières années y est plus forte qu'à La Réunion. Aux Antilles, en revanche, ce statut est encore plus développé : il concerne 52 % du non-salariat.

► 2. Évolution de l'emploi non salarié



► 3. Répartition des emplois non salariés par secteur d'activité à La Réunion début 2019

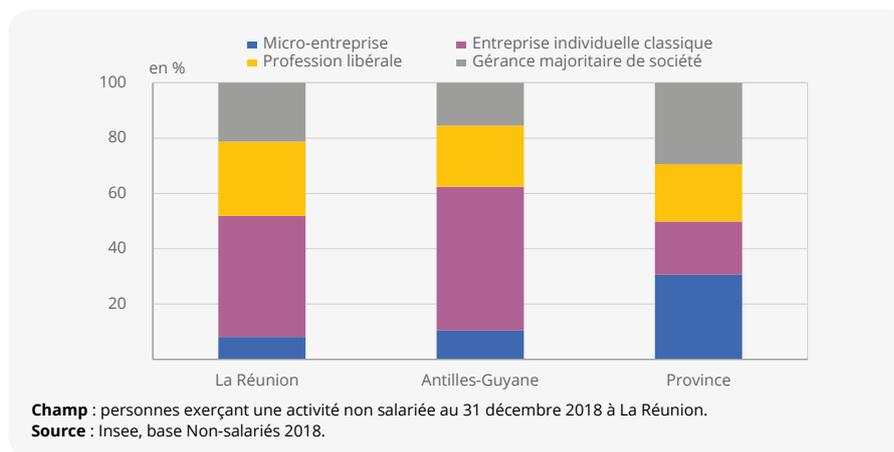


En 2021, une majorité des créations sous le statut de micro-entreprise

La baisse des emplois non salariés dans les entreprises individuelles classiques est compensée par l'expansion des micro-entreprises, statut juridique créé en 2009 : + 300 emplois par an entre 2015 et 2019. Début 2019, 3 000 micro-entrepreneurs sont **économiquement actifs** à La Réunion. Leur poids reste néanmoins faible parmi les non-salariés : 8 % contre 31 % en province. Dans la construction notamment, les non-salariés réunionnais choisissent cinq fois plus souvent qu'en province les formes juridiques classiques plutôt que la micro-entreprise. Les micro-entreprises spécialisées dans des travaux de plâtrerie sont par exemple bien moins fréquentes qu'ailleurs. Les micro-entreprises réunionnaises se situent surtout dans les secteurs de l'enseignement (de disciplines sportives et d'activités de loisirs, formation continue), des services dédiés aux entreprises (conseil et gestion, architecture, design, publicité, photographie, etc.) et aux ménages (soins beauté, thérapeute, réparation d'ordinateurs, etc.) mais aussi dans les activités artistiques et récréatives. Les mesures législatives encourageant à la création d'entreprise sous ce régime ont porté la vive augmentation du nombre de micro-entreprises en 2019 : d'une part, les plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit à ce statut ont doublé depuis janvier 2018, d'autre part les trois premières années d'activité sont partiellement exonérées de cotisations sociales depuis janvier 2019. En 2021, à La Réunion, 6 100 entreprises sont créées sous le régime de micro-entreprise dans l'ensemble du secteur marchand non agricole, soit deux fois plus qu'en 2019. Les micro-entreprises spécialisées dans la vente à distance et la livraison à domicile ont notamment fortement progressé pendant la crise sanitaire. C'est dorénavant sous ce statut que sont créées la plupart des entreprises réunionnaises : les micro-entreprises représentent 54 % des créations en 2021. Jusque-là bien moins développée que dans l'Hexagone, la place de la micro-entreprise dans l'ensemble des créations se rapproche désormais du niveau national où 61 % des créations se font sous ce régime.

Les professions libérales se développent elles aussi : entre 2015 et 2019, chaque année, 400 personnes supplémentaires s'installent sous ce statut ; plus de la moitié d'entre elles sont des femmes. La croissance démographique et le vieillissement de la population induisent notamment une élévation des besoins dans le secteur de la santé. Parmi les 10 000 personnes exerçant une profession libérale début 2019, 6 000 sont sages-femmes, infirmiers et infirmières, professionnel-les de la rééducation, dentistes ou médecins. Globalement, la

► 4. Répartition des non-salariés selon le statut début 2019



présence des professions de santé sur le territoire se renforce. En particulier, le nombre de médecins généralistes exerçant sur l'île, en libéral ou à l'hôpital, augmente plus vite que la population : 171 pour 100 000 habitants en 2020, contre 153 en 2012 [<https://www.scoresante.org/>]. Ils sont d'ailleurs davantage présents sur l'île qu'en métropole (152 pour 100 000 habitants en 2019). Le nombre de médecins spécialistes croît aussi plus rapidement que la population (168 pour 100 000 habitants en 2020 contre 127 en 2012), mais leur présence sur l'île reste plus réduite que dans l'Hexagone. En dehors du domaine de la santé, les personnes exerçant une profession libérale sont notaires, avocats, comptables, mais certaines travaillent aussi dans le commerce ou l'enseignement.

Début 2019, 8 000 non-salariés gèrent de manière majoritaire une société, essentiellement dans le commerce (garage, magasin d'habillements, commerce interentreprises, etc.), la construction (maçonnerie générale et gros œuvre, etc.) et la restauration. Ces dernières années, le statut de gérant de société est en perte de vitesse, à La Réunion comme ailleurs en France. Leur nombre n'augmente plus que de 100 par an entre 2015 et 2019, alors qu'il progressait de 500 par an entre 2007 et 2015.

Des revenus non salariés très inégaux

De fortes disparités de revenus existent selon le régime fiscal des non-salariés. Hors secteur agricole, les micro-entrepreneurs ont les plus faibles revenus, à La Réunion comme ailleurs, notamment en raison des plafonds imposés sur le chiffre d'affaires pour bénéficier de ce régime. En moyenne, leur activité leur procure 600 euros par mois ► **figure 5**. Seuls 25 % d'entre eux en retirent plus de 900 euros mensuels. Pour compléter ces faibles revenus, environ 20 % des micro-entrepreneurs réunionnais exercent une deuxième activité, salariée, la plupart (57 %) dans un secteur d'activité différent.

En province, les micro-entrepreneurs exercent un peu plus fréquemment une autre activité (27 %).

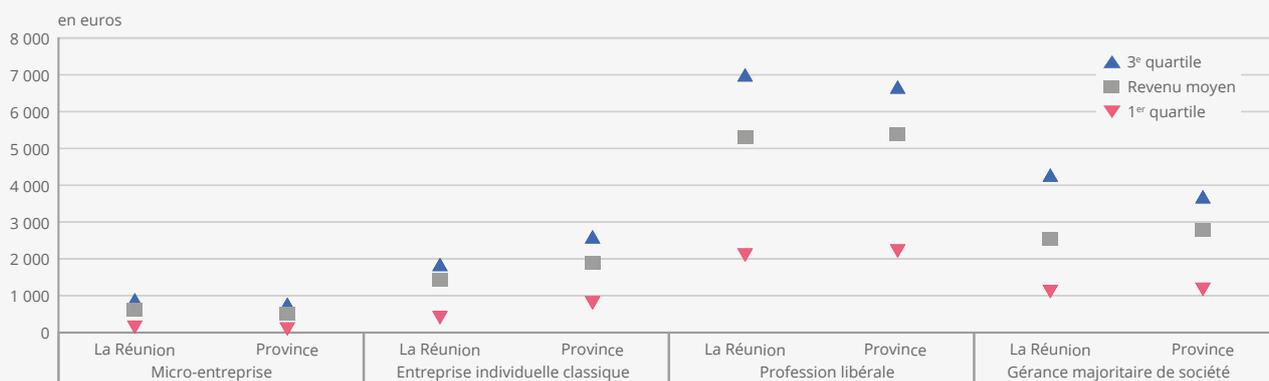
La pluriactivité est plus rare parmi les non-salariés exerçant sous d'autres statuts, où les revenus sont plus élevés. Elle concerne néanmoins 12 % des gérants majoritaires de société, 10 % des entrepreneurs individuels et 8 % des professions libérales.

Les professions libérales disposent de revenus d'activité élevés, à La Réunion comme ailleurs (5 300 euros par mois en moyenne). Néanmoins, leurs revenus sont particulièrement disparates. Un quart des non-salariés exerçant une profession libérale perçoivent plus de 7 000 euros par mois. Les médecins, les dentistes ainsi que les notaires ou les avocats sont notamment très présents parmi ces non-salariés aux revenus les plus élevés. Les autres métiers de la santé - sages-femmes, infirmiers et infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, ostéopathes, podologues - sont bien moins rémunérés, mais font rarement partie du quart des non-salariés qui touchent moins de 2 100 euros par mois. Ce sont les activités d'enseignement, dans le domaine sportif, de loisirs ou dans la formation continue d'adultes, qui sont particulièrement présentes dans ces professions libérales les moins rémunérées.

Les gérants de société déclarent bien plus souvent qu'ailleurs un revenu nul à La Réunion : 27 % d'entre eux, contre 10 % en province. Ces revenus nuls peuvent indiquer qu'ils ont choisi de se verser des dividendes plutôt qu'une rémunération. Lorsque leurs revenus sont positifs, ils gagnent 2 500 euros par mois en moyenne à La Réunion, un revenu proche de celui des gérants de province.

Pour un entrepreneur individuel, un revenu nul est le reflet d'un exercice déficitaire. Ils sont plus nombreux dans ce cas à La Réunion qu'en province (11 % contre 8 %). De plus, lorsque leurs revenus sont positifs, ils sont plus

► 5. Distribution des revenus mensuels des non-salariés selon le statut début 2019



Lecture : à La Réunion, un micro-entrepreneur sur quatre perçoit moins de 140 euros par mois (1^{er} quartile) et un sur quatre plus de 890 euros par mois (3^e quartile). En moyenne, ils perçoivent 630 euros par mois.

Champ : non-salariés hors agriculture, hors taxés d'office, durée d'activité non nulle.

Source : Insee, base Non-salariés 2018.

faibles que pour leurs homologues de province (1 400 euros par mois en moyenne contre 1 900). En effet, les non-salariés à faibles revenus optent davantage pour l'entreprise individuelle classique que pour la micro-entreprise à La Réunion. Un quart des entrepreneurs individuels classiques perçoivent ainsi moins de 400 euros par mois à La Réunion, contre 800 euros en province. Sur l'île, ces entrepreneurs individuels aux revenus les plus faibles sont par exemple les vendeurs au détail sur les marchés.

Tous statuts confondus, les non-salariés réunionnais ont bien plus souvent un revenu nul qu'ailleurs. En revanche, lorsque leurs revenus sont positifs, à secteur identique, les revenus des non-

salariés réunionnais sont proches de ceux de la province. Dans la construction, le commerce, l'industrie ou le transport, tous statuts confondus, un non-salarié perçoit en moyenne environ 2 000 euros par mois. C'est nettement moins dans les services aux particuliers (1 200 euros). En revanche, les non-salariés des services aux entreprises ont des revenus plus élevés (2 900 euros). Dans la santé et l'action sociale, où prédominent les professions libérales, les revenus sont nettement plus élevés (5 900 euros). ●

Anne Jonzo, (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par la Caisse centrale des Urssaf (ex-Accoss) et par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Cette étude se limite aux non-salariés en activité en fin d'année, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, au 31 décembre, sont régulièrement inscrites auprès d'un organisme de protection sociale des travailleurs non salariés. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée.

Les **estimations annuelles d'emploi** dénombrent les emplois « principalement » non salariés déclarés dans les données administratives à la fin de l'année. En cas de cumul avec une activité salariée, ne sont comptabilisés que les personnes dont l'activité non salariée procure des revenus plus élevés que ceux résultant de l'ensemble des emplois salariés occupés au cours de l'année.

► Définitions

Les **non-salariés** sont les personnes affiliées à un régime de protection sociale du travail non salarié. Sont concernés, d'une part, les personnes exerçant sous le régime fiscal de la micro-entreprise et, d'autre part, les non-salariés « classiques » (i.e. hors micro-entreprises). Ces derniers sont des professions libérales, des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL). Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes, etc.) ne font pas partie du champ de l'étude.

Le périmètre retenu pour les **professions libérales** est issu de la définition de la direction générale des Entreprises. Il s'appuie sur des critères sectoriels (pour les activités réglementées telles que les activités d'architecture, de géomètre, juridiques, de santé) et juridiques (pour des activités non réglementées, telles que les activités d'expertise et de conseil ou d'enseignement).

Le régime de **micro-entreprise** ou auto-entreprise a été mis en place au 1^{er} janvier 2009. Accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés (ces seuils ont doublé au 1^{er} janvier 2018), il offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le régime est requalifié en « micro-entrepreneuriat » le 19 décembre 2014 et s'accompagne de nouvelles obligations et de la fin de certaines exonérations spécifiques à ce régime. Cette étude se restreint aux **micro-entrepreneurs économiquement actifs** : ceux ayant déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou ceux s'étant affiliés en cours d'année et ayant déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation. Le régime de micro-entrepreneuriat ne concerne pas les activités agricoles, mais depuis le 1^{er} janvier 2016 existe le régime du micro-bénéficiaire agricole, qui vise à simplifier et clarifier l'imposition des petites entreprises agricoles. Début 2020, moins de 40 non-salariés réunionnais s'étaient déclarés sous ce régime.

► Pour en savoir plus

- **Amar E., Théron G.**, « En 2019 le revenu d'activité moyen des non-salariés baisse après plusieurs années de hausse », *Insee Première* n° 1870, juillet 2021.
- **Poleya N.**, « Démographie d'entreprises - Nouveau record de créations d'entreprises, malgré la crise sanitaire », in « Bilan économique 2020 », *Insee conjoncture La Réunion* n° 17, juillet 2021.
- **Insee**, « Emploi et revenu des indépendants », coll. « Insee Références » édition 2020, avril 2020.
- **Le Boëtté I.**, « Les indépendants : le rebond amorcé dans les années 2000 se poursuit en 2016 » *Insee Première* n° 1768, août 2019.
- **Bourgeois J., Fleuret A., Paillole P.**, « L'économie réunionnaise - Un secteur marchand moins développé qu'en province », *Insee Analyses La Réunion* n° 32, juin 2018.

